

# **GRAVIERES** Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 2 décembre 2021 – 18h.

Le 2 décembre 20212 à 18h, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 novembre 2021

Date d'affichage: 25 novembre 2021

Etaient présents : Monique Doladille, Jean Pellet, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Sylvie

Devès, Damien Lentier. Eric Pradier arrive à 18 h 45

Absent: Sylvain Hiel

Absents excusés : Julie Glotz, Philippe Troï.

Procurations : Julie Glotz donne pouvoir à Sylvie Devès, Philippe Troï donne pouvoir à Marie-

Josée Roux

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

PAEN - validation périmètre

- Salle Langlade Prix location associations sportives et culturelles
- Adhésion contrat assurance risques statutaires
- Convention de déneigement période hivernale 2021/2022
- Attribution bon achat de fin d'année au personnel communal

Secrétaire de séance : Fabien Pellet

NB : Eric Pradier ne prend pas part aux votes des délibérations 1 à 3

# • <u>1ère délibération – PAEN validation du périmètre</u>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 4 février 2021 qui fixait ce périmètre.

Après des observations et modifications, la commune doit approuver par une nouvelle délibération ce périmètre corrigé, afin que l'étude puisse débuter.

Après concertation, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité des présents et autorise le Maire à approuver le nouveau périmètre.

# • <u>2<sup>ème</sup> délibération : Prix salle Langlade pour la location aux associations sportives et</u> culturelles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par la délibération N° 2021-432 DE du 22 septembre 2021, avait été prise la décision de louer aux associations sportives et culturelles la salle polyvalente de la commune 45 € le trimestre pour un créneau d'utilisation de 2 heures par semaine.

Une association de la commune a fait la demande d'augmenter l'amplitude du créneau.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à annuler la délibération N° 2021-432DE et de créer un nouveau tarif, 45 € par trimestre pour une journée d'utilisation dans la semaine, valable pour les associations de la commune proposant des activités payantes.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, la modification de ce tarif.

### • 3ème délibération : Contrat assurance risques statutaires

Madame le Maire résume au Conseil Municipal la délibération N° 2021-12 DE prise lors de la séance du 8 avril 2021 qui autorisait le CDG07 à négocier pour le compte des communes adhérentes les marchés de contrats d'assurance statutaires qui garantit les frais laissés à leur charge.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer les conventions résultant de la passation du marché.

Après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

#### 4ème délibération: Convention de déneigement pour la période hivernale 2021/2022

Madame le Maire fait l'historique rapide du déneigement dans la commune, notamment en collaboration avec les agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'agriculture, grâce à une convention.

A l'heure actuelle, c'est Monsieur Ferrand (maçon sur la commune) qui assure l'opération.

Il convient donc de renouveler la convention pour cette période hivernale.

Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce pour et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

## • 5ème délibération : Attribution bon d'achat de fin d'année au personnel communal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est de coutume à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'octroyer un bon d'achat à l'ensemble des employés communaux, quel que soit leur statut ou le nombre d'heures travaillées.

Elle propose pour cette année 2021, de fixer le montant du bon à 180 €.

Après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce favorablement à l'attribution de ce bon cadeau.

#### Questions diverses:

- La lettre d'information est en cours d'élaboration, la distribution est prévue vers le 15 décembre.
- Colis de Noël pour les habitants de plus de 75 ans.
- Point sur le projet des travaux de l'école intercommunale.
- Création bâtiment technique : réflexion en cours.
- Bilan état des route suite aux épisodes pluvio-orageux du 3 octobre 2021

Fin de la séance : 20 heures 30

Les délibérations sont visibles en Mairie.